



## ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination d'un carrefour sur le territoire de la Ville de Genève

du 2 mai 1984

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève ;

vu l'accord de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## ARRÊTE

Il est donné le nom de :

- Carrefour des 23-Cantons

CV 59455

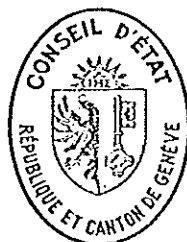
à l'emplacement délimité par les extrémités de la rue Dancet, du boulevard Carl-VOGT, de l'avenue Henri-DUNANT et du boulevard du Pont-d'Arve.

Cette dénomination est donnée en hommage au Canton du Jura, à l'occasion du 10ème anniversaire de sa création.

Le présent arrêté remplace et abroge celui du 18 novembre 1966, relatif au carrefour du Pont-d'Arve. Il entrera en vigueur le 21 juin 1984.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
BH	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*D. Haenni*